

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2020

Par convocation en date du 7 mars 2020, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 13 mars 2020 à 19H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de Denis Duperray excusé.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Maison des associations – demande de fonds de concours à la COR au titre d'appel à projet « rénovation globale et constructions performantes » et de la convention TEPCV avec l'Etat ;
- ✓ Chemin du Rosa : vente partielle à la SCI le Rosa ;
- ✓ Vente d'une parcelle constructible Chemin Français ;
- ✓ Convention de servitude ENEDIS/SEMCODA : intervention à l'acte ;
- ✓ Servitude enfouissement ligne ENEDIS passage des éoliennes ;
- ✓ Budgets :
 - ✓ Compte administratif 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
 - ✓ Compte de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
 - ✓ Affectation des résultats ;
 - ✓ Fiscalisation de la participation au SYDER 2020
 - ✓ Budget primitif 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
- ✓ Subventions aux associations ;
- ✓ Subvention au congrès départemental des DDEN du Rhône à Tarare ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte le compte rendu.

3. Maison des associations – demande de fonds de concours à la COR au titre d'appel à projet « rénovation globale et constructions performantes » et de la convention TEPCV avec l'Etat

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de cet appel à projet la demande de fonds de concours sera de 160 350 € auprès de la COR.

Le Conseil à l'unanimité des présents approuve cette demande.

4. Chemin du Rosa : vente partielle à la SCI le Rosa

Monsieur le Maire indique que l'on a déjà évoqué cette vente lors de précédents conseils. Nous arrivons au bout du processus avec la décision de vente à la SCI le Rosa riveraine.

Toutefois, il y a une interrogation au sujet de la croix au bout du chemin. Est-elle sur le chemin ou dans le domaine privé.

Aussi à l'unanimité des présents le conseil approuve la cession avec deux hypothèses :

- Si la croix est sur le domaine privé la vente est en l'état
- Si la croix est sur le domaine public la vente se fera avec une servitude de passage pour entretien.

5. Vente parcelle chemin Français

Monsieur le Maire indique que nous avons une demande pour la vente de la dernière parcelle au-dessous de l'auberge.

A l'unanimité des présents le conseil approuve la cession de cette parcelle au prix de 75 000 € net vendeur pour 1011 m² et donne pouvoir au Maire pour signature du compromis et de l'acte définitif.

6. Convention de servitude ENEDIS/SEMCODA pour le bâtiment place René Corgier : intervention à l'acte

Monsieur le Maire indique que c'est une convention de régularisation. En effet, les câbles sont enterrés.

A l'unanimité des présents le conseil approuve la convention et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

7. Servitude enfouissement ligne ENEDIS passage des éoliennes

Le point est reporté à une séance ultérieure.

8. Budget

- A) Compte administratif 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
- Compte de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
- B) Affectation des résultats 2019
- C) Taux de fiscalité locale 2020
- D) Fiscalisation de la participation du SYDER
- E) Budgets primitifs du budget principal et du budget annexe ZA Chabout

A) Marc Tamain présente le compte administratif 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout et précise que le compte de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout sont en conformité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés le compte administratif 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

B) Affectation des résultats 2019

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2019 conformément à la réglementation. Lot chabout : Fonctionnement : 16 226.01€ affecté au compte 002 excédent reporté Investissement : - 10 143.76 € affecté au compte 001 solde d'exécution reporté en dépenses.

Budget de la commune : affectation du résultat de fonctionnement de 222 144,44 en totalité au compte 1068. L'excédent d'investissement à inscrire au chapitre 001 déficit pour 45 085,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés approuve l'affectation du résultat 2019 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

C) Taux de fiscalité locale 2020

M. le Maire propose de ne pas modifier ces taux de fiscalité bien qu'ils soient très inférieurs à la moyenne départementale et nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré reconduit les taux de fiscalité.

D) Fiscalisation de la contribution du SYDER 2020

M. le Maire indique que les communes peuvent financer les contributions aux syndicats auxquels elles adhèrent :

- soit en fiscalisant sur les impôts directs locaux,
- soit en inscrivant cette participation dans leur budget.

La contribution de la commune au SYDER pour 2020 s'élève à 45 056,50 €.

M. le Maire propose de répartir la participation SYDER de la manière suivante :

- Budget communal : 18 000 €
- Fiscalisation : 27 056,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de répartir la participation 2020 de la commune au SYDER telle qu'indiquée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision.

E) Marc Tamain présente le budget primitif 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés le budget primitif 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

9. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions au même montant qu'en 2019.

- Club Ecureuil 100 €
- Groupe d'animation 250 €
- Association des Familles 100 €
- ACCA (Chasse) 200 €
- Loyal Bambou (pêche) 100 €
- Pétanque Valsonnaise 100 €
- ASVS (football) 280 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers 220 €
- Rythme et Détente 100 €
- Quad du Soanan 100 €
- Association du Patrimoine 100 €
- Sou des Ecoles 270 €
- ACPG / CATM 100 €
- JS Pompiers des 3 vallées 100 €
- Classes de l'année 150 €
- Valsonne Solidarité 150 €
- Garderie Péri Scolaire 2 800 €
- Entraide Tararienne 200 €
- ADMR Tarare Soanan 400 €
- DDEN (congrès départemental à Tarare) 100€

Soit un total de 5 920 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

10. Subvention au congrès départemental des DDEN du Rhône à Tarare en 2021

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette subvention et autorise Maire à mettre en œuvre cette décision.

11. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique avoir pris les décisions suivantes :

- PC :
 - Grillet Mireille, extension bergerie
 - Passage Fabien (transfert)
 - Gouttenoire Denis, extension bâtiment agricole
 - Ducreux Jonathan, Duperray Charlotte, réhabilitation maison
- Certificat urbanisme opérationnel :
 - Boissy Gaelle, changement d'usage garage en logement

- Préemptions diverses :
 - FLOOM John, Bar
 - Maison Peju Rocailier
 - Garage Boissy
 - Jagla / Constant Raie

12. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire indique :

- La cession du fonds de commerce du bar est en cours ;
- Le rallye de Charbonnières passera le 25 avril 2020
- La COR a indiqué à la commune qu'elle aurait attribuée 462 921 € de ressources sur la période 2014 à 2019.

Un tour de table est organisé :

- Jean-Yves Rosset indique que :
 - ✓ les travaux du réseau de chaleur devraient avoir lieu en juin 2020 ;
 - ✓ l'agent technique a démissionné
 - ✓ éclairage public : 3 luminaires à changer Route de Lyon à 450 € pièce ;
 - ✓ un cambriolage à la montée des Roues.
- Louis Vial s'insurge contre la mairie qui a adressé au garage géré par son gendre un rappel des règles de stationnement.
 - ✓ Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation d'un parking public à des fins privées par le garage a toujours été tolérée et accordée afin de faciliter son fonctionnement. Des règles de stationnement avaient été instaurées pour faire cohabiter les usages entre l'auberge, le garage et les riverains qui peuvent être complémentaires. Suite à des abus, il s'agissait simplement d'un rappel de ces règles, connues dès le départ, et faites pour être respectées.
Monsieur le Maire ajoute que la mise en vente du garage était largement antérieure à son courrier. Il regrette l'arrêt de cette activité car le sujet de stationnement était largement conciliable et ne peut être le motif entraînant l'arrêt de l'activité.

M. VIAL demande si à la cantine la règle d'un menu végétarien par semaine est respectée.

- ✓ Monsieur le Maire indique que le mode de fonctionnement de la cantine est conforme à la réglementation en vigueur, qu'il n'y a pas de volonté de la commune en ce sens mais que le prestataire, comme la commune doivent se conformer à la Loi.

Mairie de Valsonne

La séance est close à 21H30.

Fait à Valsonne, le 20 juin 2020

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut